

**Procès-verbal
de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le 16 novembre 2005, à 9 h 30, au local V-6215**

Étaient présents :

Louise Dupuy-Walker
Jacques Lefebvre
Monique Lemieux
Roch Meynard
Gilles Thérien

Étaient absents :

Denis Bertrand (absence motivée)
Denise Daoust (absence motivée)

Jacques Lefebvre préside la séance et Monique Lemieux agit comme secrétaire.

1. Ordre du jour

Il est suggéré d'ajouter en 7. un point *divers* et de reporter la levée de l'assemblée au point 8. L'ordre du jour ainsi amendé est adopté à l'unanimité sur proposition de Gilles Thérien, appuyée par Roch Meynard.

2. Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2005

2.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sur une proposition de Roch Meynard appuyée par Gilles Thérien.

2.2 Affaires en découlant

Le conseil se montre satisfait du style et de la forme du procès-verbal.

Roch Meynard informe le conseil que le suivi a été fait auprès de Suzanne Lemerise au sujet des cartes d'anniversaire à envoyer aux membres qui n'ont pas d'adresse électronique.

3. Activités sociales et culturelles

3.1 La fête du 15e

Le comité d'organisation de la fête est en formation : deux membres ont déjà été pressentis et d'autres le seront le jour même, lors du repas au restaurant À l'Os. La date retenue est le 17 mai, et le lieu envisagé est le Carrefour des générations, dont Roch Meynard nous confirme qu'il pourrait être libre. Compte tenu de l'ampleur des tâches afférentes à l'organisation de cette activité, il est suggéré que le comité se mette au travail dès le mois de décembre.

3.2 Activités régulières

Louise Dupuy-Walker se dit satisfaite des réponses obtenues pour le dîner de décembre au restaurant Le Toqué.

4. Bulletin *Pour la suite du monde*

4.1 État d'avancement du prochain numéro

La directrice prévoit que l'ensemble sera prêt à la fin novembre et que l'envoi du bulletin pourra se faire avant la période des Fêtes.

4.2 Divers

La directrice apprend aux membres présents que Claire Landry ne souhaite plus prendre la responsabilité de la chronique *Le petit salon illustre*, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la précédente réunion. On s'entend pour continuer à souligner les réalisations qui nous sont transmises et pour faire des rappels sporadiques aux fins de cueillette d'informations.

5. Tour d'horizon des problématiques et perspectives :

5.1 Mise en application du Protocole entre l'UQAM et L'APR-UQAM : *Protocole des droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite*

La discussion s'engage autour d'un texte de réflexion de Gilles Thérien intitulé : L'activation du protocole. La discussion met en lumière la distinction à faire entre le document officiel, accepté par le CA de l'UQAM engageant trois parties : le SPUQ, l'UQAM et l'APR-UQAM et le nouveau protocole qui reconnaît les représentants de l'APR comme mandataires des professeures et professeurs retraités. Il faudra mieux préciser les limites de chacun, en particulier par rapport à l'embauche de professeurs retraités comme chargés de cours. Les mandataires feront rapport au conseil à chaque réunion.

Diverses actions devront être entreprises pour la mise en oeuvre, la valorisation et la diffusion du protocole nouvellement signé : Le CA désigne formellement le président Jacques Lefebvre et Gilles Thérien pour l'établissement d'un plan de diffusion du protocole auprès de nos membres; la question des titres en fera partie, entre autres afin de bien préciser qu'il y a lieu de distinguer la mention de professeur retraité, professeure retraitée sur la carte de l'APR et les diverses mentions pouvant figurer sur les cartes de visite.

Parmi les suivis concrets, il faut mentionner que l'APR s'est fait offrir, par l'administration de l'UQAM, le local V-6215 pour y tenir la présente réunion; les membres présents considèrent que ce local satisferait aux besoins pour l'année en cours.

5.2 Prix de reconnaissance APR 2005

Point reporté

5.3 Relations avec divers groupes ou organismes (Le SPUQ-UQAM, l'APRÈS-UQAM, d'autres associations de retraités, Synergie 50+)

Point reporté

5.4 Commission statutaire des professeurs retraités

Point reporté

6. Recommandations du comité de sélection de la bourse APR-UQAM

Le président de l'APR, Jacques Lefebvre, présente les recommandations du comité de sélection composé de lui-même, comme président, de madame Claire Landry et de monsieur André Bergeron. Le conseil reçoit le rapport, remercie les membres du travail accompli et propose d'adopter les critères suggérés dans le rapport avec les amendements suivants: préciser que les critères en 1) et 2) du rapport sont des conditions d'admissibilité, scinder en deux le critère 3) du rapport et en reformuler la deuxième partie, ce qui donne :

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- 1) Avoir réussi 60 crédits dans son programme de 1^{er} cycle au premier septembre de l'année d'octroi de la bourse et y avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 4,00 ;
- 2) Être inscrit à temps complet à l'UQAM à l'automne de l'année d'octroi de la bourse et à l'hiver suivant.

La sélection est basée sur les deux critères suivants :

3) L'excellence du dossier académique;

4) L'implication sociale, humanitaire ou autre au service de la communauté (étayée par des pièces justificatives).

Le conseil adopte à l'unanimité les conditions et critères tels qu'amendés.

Proposé par Louise Dupuy-Walker
Appuyée par Gilles Thérien

7. Divers

Rien à signaler

8. Levée de l'assemblée

La réunion se termine à 12 heures.